

**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 28 juin 2018**

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 19  
excusés : 8 dont 4 procurations  
absent : /



**3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

**Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2017**

**3.1. Budget Principal**

M. le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2017 dont les membres du Conseil Municipal ont été destinataires le 22 juin 2018.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire quitte la salle de séances et Mme TRENDEL, Adjointe, est désignée Présidente de séance.

Elle demande au Conseil Municipal de statuer sur le compte administratif en question et cela conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal :

- vu la note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- statuant sur le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- à l'unanimité des voix ;
- approuve le compte administratif (Budget Principal) de l'exercice 2017 dont les résultats peuvent être présentés comme suit :

**A. Section de fonctionnement**

Résultat de clôture au 31/12/2016 :	+ 951 212,71 €
Part affectée à l'investissement :	- 563 267,25 €
Excédent de fonctionnement reporté :	+ 387 945,46 €

Recettes de l'exercice 2017 :	+ 5 142 676,14 €
Dépenses de l'exercice 2017 :	- 4 410 738,41 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2017 :</u>	<u>+ 1 119 883,19 €</u>

### **B. Section d'investissement**

Résultat de clôture au 31/12/2016 :	+ 524 732,75 €
Recettes de l'exercice 2017 :	+ 1 469 048,45 €
Dépenses de l'exercice 2017 :	- 1 148 492,87 €
Restes à réaliser en recettes :	--
Restes à réaliser en dépenses :	- 1 669 000,00 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2017 :</u>	<u>- 823 711,67 €</u>

### **C. Total du budget :**

Excédent de fonctionnement :	+ 1 119 883,19 €
Déficit d'investissement :	- 823 711,67 €
<u>Excédent global :</u>	<u>+ 296 171,52 €</u>

Après l'adoption du Compte Administratif, M. le Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :

- à l'unanimité des voix ;
- décide de prélever la somme de **823 711,67 €** de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement ;
- approuve également le compte de gestion 2017 du Budget Principal produit par M. Luc ROUSSET, Receveur Municipal.

Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par M. le Maire, ordonnateur.

-----  
 Pour extrait conforme :  
 Village-Neuf, le 2 juillet 2018

Le Maire :

Acte certifié exécutoire  
 A compter du 3 juillet 2018

Village-Neuf, le 3 juillet 2018



Le Maire :  
 Bernard TRITSCH

*Handwritten signature of Bernard Tritsch*



*Handwritten signature of Bernard Tritsch*  
 Bernard TRITSCH